

Abo **Urbanisme à Pully**

Le combat continue pour le parc du Castelet

La construction de douze bâtiments dans un espace vert de 10'000 m² fait l'objet d'oppositions des Verts ou encore de Pro Natura.



Marie Nicollier

Mis à jour: 23.04.2021, 18h14



Le parc privé (ici en 2019) abrite la maison de maître «Le Castelet». Elle n'est pas menacée par le projet immobilier.

FLORIAN CELLA – A

Même redimensionné, le projet immobilier fait grincer des dents. Des Pullié-rans continuent de se mobiliser pour sauver un parc privé richement arboré de 10'000 m². La mise à l'enquête complémentaire s'est soldée par quatorze oppositions, dont celle de Pully Patrimoine, de Pro Natura et du groupe local des Verts.



Le parc est situé entre le boulevard de la Forêt et le chemin de Rennier.

Florian Cella/24Heures

Chêne classé et squatteurs

Ce parc sauvage à l'atmosphère surannée trône sur les hauteurs de la commune, entre le boulevard de la Forêt et le chemin de Rennier. Le propriétaire, la société Dune Capital, veut y implanter douze «villas urbaines» de trois étages.

«Les modifications apportées au projet répondent aux demandes de la Municipalité.»

Nicolas Leuba, municipal de l'Urbanisme

La première mise à l'enquête avait suscité une vingtaine d'oppositions, dont celles de voisins indignés par la disparition d'un écrin de verdure ⁷. La Municipalité, peu convaincue elle aussi, avait exigé des modifications, d'où la mise à l'enquête complémentaire qui s'est achevée le 14 mars.





Les promoteurs attendent le permis de construire.

Florian Cella/24Heures

Les Verts de Pully combattent «l’abattement de soixante-quatre arbres, dont quarante sont protégés. Parmi ces derniers: treize arbres considérés comme remarquables.» Le parti cite des spécimens «irremplaçables», comme un «magnifique tilleul avec un diamètre de 110 cm», un cèdre du Liban et un chêne classé. Il estime que «l’intérêt purement privé du propriétaire pour maximiser son rendement ne saurait l’emporter sur l’intérêt public prépondérant à la sauvegarde des arbres».

Autorités satisfaites

Autre aspect critiqué: la création de cinquante-trois places de stationnement (extérieures et souterraines), nombre jugé excessif et «non réglementaire».

«Les modifications apportées au projet initial respectent les demandes de la Municipalité et me satisfont, indique Nicolas Leuba, municipal en charge de l’Urbanisme. Un accès exclusif sur le «château» par le boulevard de la Forêt est prévu dans un souci de préservation du patrimoine, ainsi qu’une diminution de plus de dix places de parc. Un concept paysager complet a aussi été présenté, avec un respect des arbres de compensation.»

Le nombre d’abattages ne change pas. «Mais il y aura plus d’arbres de compensation, moins de surface de parking (donc une meilleure perméabilité des sols) et de meilleurs accès piétonniers», continue Nicolas Leuba, qui rappelle que le terrain est une pure zone à bâtir. «Ce projet s’inscrit parfaitement dans le plan directeur, le plan général d’affectation et le règlement communal sur l’aménagement du territoire et des constructions.»

Le propriétaire s’est engagé à ce que chaque arbre coupé soit compensé. Il

avait indiqué, lors de la première mise à l'enquête, que beaucoup de spécimens étaient «malades». Nicolas Leuba rappelle que le nouveau règlement sur les arbres de Pully [↗], prochainement mis à l'enquête, «protégera ceux de compensation dès leur plantation».

Le projet immobilier ne menace pas la belle maison de maître du parc, surnommée Le Castelet. Il engendre par contre la destruction des bâtisses investies en été 2020 par un collectif [↗]. Sommés de quitter les lieux, les squatteurs ont déserté en janvier 2021, juste avant l'arrivée de la police [↗].

Marie Nicollier est journaliste à la rubrique Vaud & Régions et couvre en particulier les sujets ayant trait à la santé. [Plus d'infos](#)

Publié: 23.04.2021, 18h09

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

2 commentaires